



Calcul du Solde de tous compte d'un ouvriers en contrat de chanti

Par **sylla**, le **23/09/2013** à **20:46**

Je dois établir un solde de tous compte pour un ouvrier en contrat a durée de chantier.

Il a travaillé jusqu'au 28/08

Son licenciement part a partir du 9/09

Sur le mois de septembre je lui ai calculé un préavis de 9 jours.

Le patron me dit qu'il n'a pas de préavis est-ce exact.

Je dois lui faire un bulletin en septembre à zéro sachant que les congés sont payés par la
caisse de congés.

Je ne veux pas me tromper

Cordialement